

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 juin 2026

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS929

AMENDEMENT

présenté par
Mme Colin-Oesterlé, rapporteure

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 180, après le mot :

« sur »,

insérer le mot :

« sa ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à l'alinéa 187.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.